

LE JOUR DE CARENCE EST ABROGÉ !

Par courrier en date du 20 Février 2013, la Ministre de la Fonction Publique, Marylise LEBRANCHU, vient d'annoncer l'abrogation du jour de carence.

Cette annulation de l'article 105 de la loi de finances du 28 décembre 2011 qui a instauré ce jour de carence dans la fonction publique, doit maintenant être confirmée par le vote d'un article abrogeant cette disposition.

A ce jour, nous ne connaissons pas la date d'effet. Pour FO, celle-ci doit être immédiate et nous demandons la rétroactivité de cette mesure.

Cette abrogation est à mettre au compte des différentes actions de FO dont la pétition nationale qui a recueilli des dizaines de milliers de signatures.

Rappelons que cette retenue de salaire, dès le premier jour de maladie, constituait une remise en cause des garanties statutaires. En particulier, l'article 41 du Statut de la fonction publique hospitalière qui permet le maintien de l'intégralité du traitement pendant 3 mois, en cas de maladie de courte durée.

Pour les personnels de la fonction publique hospitalière, ils se voyaient même appliquer une « double peine », puisqu'ils subissaient déjà un abattement sur leur « prime annuelle de service » de 1/140ème par jour de maladie. En outre, dans bien des cas, les administrations hospitalières, avaient ajouté d'autres mécanismes de « récompense » au présentéisme.

Cette annonce, que les hospitaliers attendaient, ne fait pas le compte. Avec le gel pour la 3ème année consécutive de la valeur du point d'indice, le tassement des grilles indiciaires, l'attractivité de la fonction publique hospitalière s'érode tous les jours un peu plus.

Sans oublier l'aggravation des conditions de travail au quotidien, en raison des suppressions d'effectifs et de l'insuffisance des budgets hospitaliers qui ne permettent plus d'assurer les missions de service public dans des conditions normales.

FO, avec les personnels, engagera les moyens nécessaires, afin d'inverser cette situation et faire aboutir les revendications.

Le Secrétariat Fédéral.

Paris, le 21 février 2013.

Contact presse : Didier BERNUS, secrétaire général : tél. 06 70 48 34 74.